

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 3 juillet 2025

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.5.2 – Désignation des enseignants-chercheurs et des étudiants appelés à siéger au sein du conseil documentaire du service commun de documentation de l'université du Mans

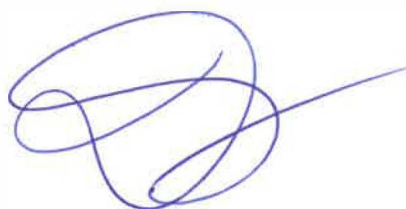
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU *le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;*
- VU *les statuts du service commun de documentation approuvés par le conseil d'administration réuni en séance du 13 juin 2024 (délibération n°2024-06-13-045);*
- VU *le règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration réuni en séance du 13 juin 2024 (délibération n°2024-06-13-046) ;*
- VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 2 abstentions, 25 voix pour et 0 voix contre, la désignation des enseignants-chercheurs appelés à siéger au sein du conseil documentaire du service commun de documentation de l'université du Mans ;**
- **Approuve avec 0 abstentions, 27 voix pour et 0 voix contre, la désignation des étudiants appelés à siéger au sein du conseil documentaire du service commun de documentation de l'université du Mans.**

Le détail est annexé à la présente.



Le Mans, le 7 juillet 2025
La présidente de l'université

Delphine LETORT

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Désignation des représentants des enseignants-chercheurs et des étudiants au conseil documentaire de l'Université

Conseil d'administration du 3 juillet 2025

1. Sièges représentants des enseignants-chercheurs :

- 5 sièges à pourvoir
 - 3 pour des EC du campus du Mans
 - 2 pour des EC du campus de Laval
- 8 candidatures recueillies

5 pour le campus du Mans

- Monsieur Corriol et Monsieur Romano UFR LLSH
- Monsieur Cholet et Madame Gonzales UFR DEG
- Madame Hougue IUT LM

3 pour le campus de Laval

- M. Pirolli et M. Drine IUT Laval
- Madame Juillet-Régis Droit Laval

Proposition titulaires:

- Monsieur Corriol, Monsieur Cholet, Madame Hougue, Monsieur Pirolli, Madame Juillet-Régis

Proposition suppléants :

- Monsieur Romano, Madame Gonzalez, Monsieur Drine

Répartition proposée sur la base de la représentation équilibrée entre les domaines, du respect de la parité (dans les limites du cadre offert par un nombre de sièges impair).

2. Sièges représentants des étudiants

5 sièges à pourvoir

- 3 pour des étudiants du campus du Mans
- 2 pour des étudiants du campus de Laval

9 Candidatures recueillies

- 8 pour le campus du Mans
 - Madame Quinet, M. Gaillard UFR LLSH
 - Monsieur Pajaniaye, Monsieur Beuvier-Copin (pas réinscrit a priori), Mme Onia Aseki, M. Ouldsaleck (pas réinscrit a priori) UFR DEG
 - Monsieur Baguenard UFR ST
 - Monsieur Pakhomov (pas réinscrit a priori)
- 1 pour le campus de Laval (=> 1 siège qui restera vacant)
 - Madame Turmel Droit Laval

Proposition titulaires:

- Monsieur Gaillard, Madame Onia Aseki, Monsieur Baguenard, Madame Turmel (1 siège vacant pour Laval)

Proposition suppléants :

- Madame Quinet, Monsieur Pajaniaye,

Répartition proposée sur la base de la représentation équilibrée entre les domaines d'étude et des professions de foi présentées (compréhension des enjeux, présentation des motivations).